

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable, des
transports et du logement

NOR : DEVL1025474A

Arrêté du 21 DEC. 2010

portant désignation du site Natura 2000 MARAIS DE SACY-LE-GRAND (zone spéciale de conservation)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 22 décembre 2009 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 MARAIS DE SACY-LE-GRAND » (zone spéciale de conservation FR2200378) l'espace délimité sur la carte au 1/25000, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de l'Oise : Les Ageux, Choisy-la-Victoire, Cinqueux, Labruyère, Monceaux, Rosoy, Sacy-le-Grand, Saint-Martin-Longueau.

Article 2

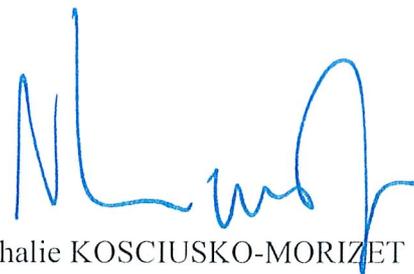
La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 MARAIS DE SACY-LE-GRAND » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de l'Oise, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2010



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR2200378 MARAIS DE SACY-LE-GRAND (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 2330 Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis*
3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*
4030 Landes sèches européennes
6230 * Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
7140 Tourbières de transition et tremblantes
7210 * Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Carex davallianae*
7230 Tourbières basses alcalines
9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)
9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*
91D0 * Tourbières boisées
91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

aucune espèce mentionnée

Amphibiens et reptiles

1166 Triton crêté *Triturus cristatus*

Poissons

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1078 * Ecaille chinée

Callimorpha quadripunctaria

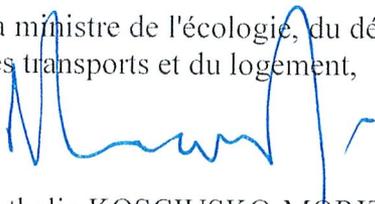
Plantes

aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R214-15 du code de l'environnement*

Fait à Paris, le 21 DEC. 2010

La ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement,



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

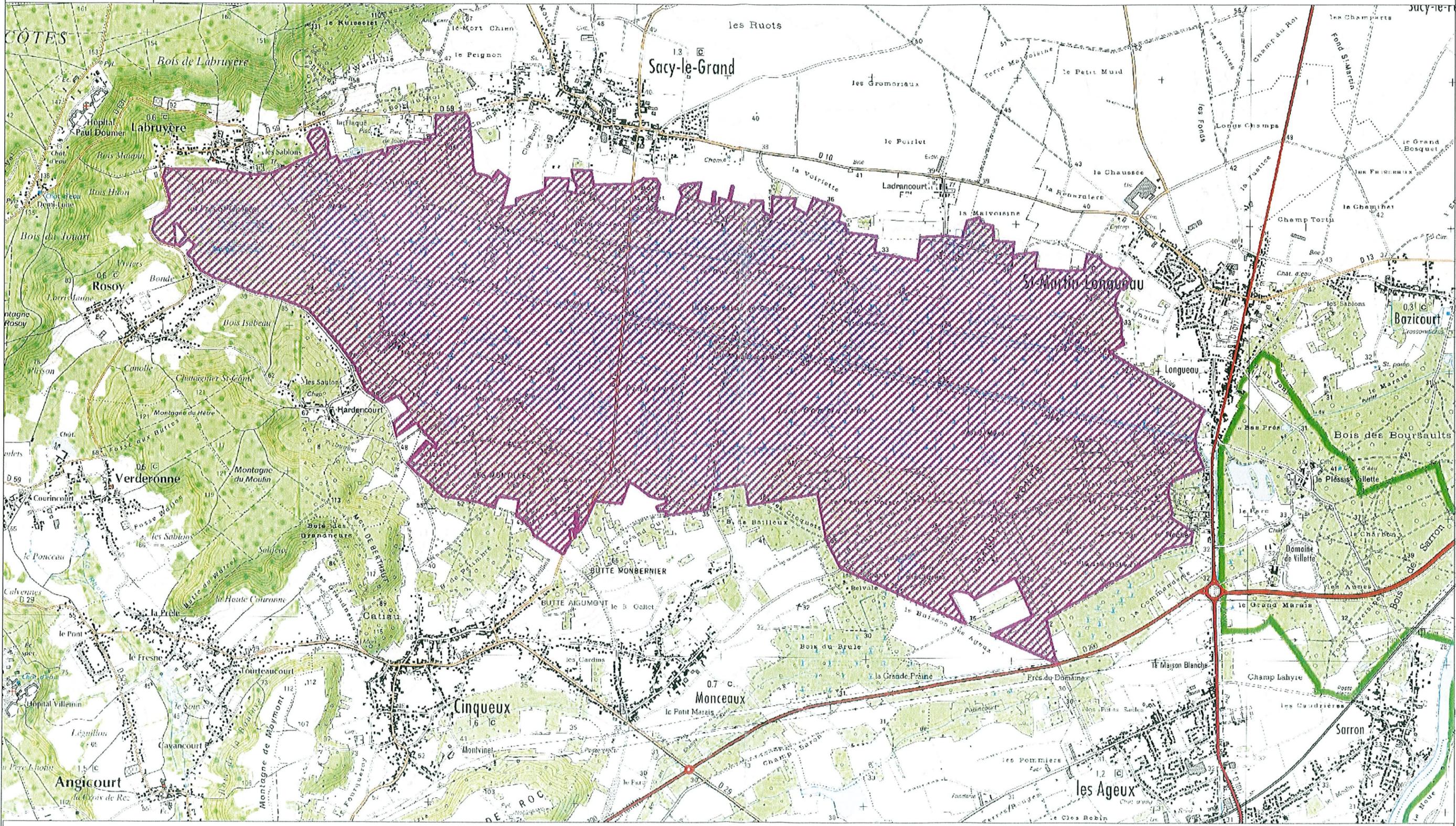


Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

SITE NATURA 2000 Marais de Sacy le Grand (ZSC)
FR2200378 (Oise)
Carte au 1/25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
Signé le : 21 DEC 2009

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



ZSC

